

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quatorze, le 14 avril à 19h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 04 avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY, Maire.

PRESENTS : 14

ABSENT AVEC POUVOIR : 1

ABSENTS EXCUSES : /

ABSENTS : /

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

1. A voté les indemnités du Maire, des Adjointes et Conseillers Municipaux délégués.
2. A procédé à la création du nombre de commissions communales et élection des représentants des commissions communales.
3. A procédé à l'élection des représentants des commissions intercommunales et organismes extérieurs.
4. A procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C C A S)
5. A fixé les taux des taxes directes locales 2014 – fiscalité communale (sans augmentation des taux)
6. A voté la rémunération des agents recenseurs
7. A voté une subvention exceptionnelle à un particulier au vu de ses résultats sportifs
8. N'a pas exercé son droit de préemption sur un immeuble lieu-dit « La Volière »
9. N'a pas accepté la convention avec l'A F R pour l'installation de matériel informatique en mairie
10. A approuvé le marché de travaux de voirie rurale 2014 - « Les Jacquets – Le Bourg »
11. A noté que le site internet de la commune est en cours de réalisation.
12. A noté l'éventuel achat de guirlandes
13. A pris acte du rapport annuel d'activités 2013 de la CALF.

Le Maire,
Monique REY